

Les établissements « alternatifs », quels sont les blocages pour des enquêtes de terrain ? Comment les lever ? De l'anonymat de l'établissement et du positionnement du chercheur.

En 2005, au début de mes recherches de doctorat sur « *organisation des établissements et impact sur les parcours scolaires* », j'espérais comparer anonymement des lycées « classiques » et des établissements alternatifs. J'ai facilement pu entrer dans les lycées publics « classiques » pour des études de parcours, y avoir des entretiens tant avec l'administration qu'avec les enseignants, le personnel ATOS ou suivre les élèves pendant deux ans.

En revanche, j'ai mis cinq ans à obtenir une autorisation du CLEPTⁱ de Grenoble, je n'ai jamais eu celle du LAPⁱⁱ, celle que j'ai eue à Jean Lurçat ne m'a pas permis de rencontrer des élèves comme cela était nécessaire à mon étude. Par contre, l'E2C (école de la seconde chance) de Marseille m'a donné son blanc seing d'entrée de jeu et j'ai pu y rencontrer l'ensemble des acteurs pendant plusieurs années. Deux établissements que je qualifie d'alternatifs dans leur organisation (ils ne dépendent pas directement de l'Education Nationale et ont des latitudes dans le programme et l'organisation) mais qui sont relativement anonymes (hors circuit FESPIⁱⁱⁱ et non identifiés comme « alternatifs ») m'ont permis d'y faire une étude sans difficulté.

Je propose de retracer dans cette communication, après un point sur l'anonymat, sa nécessité et ses limites, les divers blocages (anonymat quasi-impossible pour les établissements alternatifs les plus en vue, quantité de chercheurs intéressés par ces terrains et phénomènes de saturation, peurs dans la non maîtrise du sujet d'étude) ainsi que ce qui m'a permis de les lever ou non pour conclure sur la problématique du positionnement du chercheur face au terrain.

I- L'anonymat est-il ou non possible ? est-il souhaitable ?

Deux principes doivent guider le sociologue, d'après le projet de charte de l'AFS^{iv}, le premier principe concerne tout à la fois l'indépendance scientifique et le respect du terrain : « **Dans tous les cas, l'indépendance scientifique [des chercheurs] est primordiale.** (...) Quand les sociologues effectuent leur travail de recherche, ils doivent éviter autant que possible toute action (...) qui **pourrait rendre impossible l'accès ultérieur d'un autre chercheur à ce terrain d'enquête.** »

Le second principe est l'anonymat et la confidentialité, qui fait l'objet d'un paragraphe entier de la même charte : « **Les sociologues doivent garantir l'anonymat aux personnes qui participent à leurs recherches et veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour le protéger.** Quand ils publient ou présentent oralement leurs travaux de recherche, ils doivent veiller à masquer l'identité des personnes qui ont participé à la recherche. Quand ils diffusent leurs résultats, ils ne peuvent révéler l'identité des personnes participant à la recherche que si celles-ci l'ont demandé ou si elles ont donné leur accord préalable.

Les personnes qui sont sollicitées pour participer à une recherche et qui ont des caractéristiques qui les rendent facilement identifiables, doivent être averties de cette difficulté avant de commencer à participer et informées des conséquences éventuelles de la diffusion des résultats de recherche. (...)

Quand ils le jugent approprié, **les sociologues peuvent aussi garantir l'anonymat des institutions publiques ou privées dans lesquelles ils recueillent des informations.** »

Ainsi l'anonymat est la norme en sociologie qu'il s'agisse de personnes privées ou d'institutions... ce devrait donc être le cas pour les établissements scolaires alternatifs.

Si l'anonymat est bien un principe de base que nous devrions respecter, il n'est cependant pas toujours possible, ainsi qu'en témoignent M Pinçon et M Pinçon-Charlot^v « *Le milieu grand bourgeois est petit, le niveau d'interconnaissance entre les agents y est d'autant plus élevé que la sociabilité de ce milieu en est une caractéristique essentielle. L'anonymat est en conséquence assez illusoire, d'autant que, chaque famille est unique par ses propriétés, au sens qualitatif et au sens économique. Ce que nous avons appris à nos dépens après la publication de 'Dans les beaux quartiers'. Premier ouvrage que nous ayons consacré à ce milieu, nous avons voulu assurer l'anonymat à nos interviewés. Ceux-ci se sont empressés de lire le texte comme ils l'auraient fait d'un roman à clefs. De cette investigation, ils ne se trompent que rarement et la garantie de l'anonymat apparut comme très illusoire* » La difficulté est très similaire pour les établissements scolaires alternatifs, parfois très reconnaissables... Ainsi si je décrivais un lycée fonctionnant en autogestion à Paris, ne pas dire qu'il s'agit du Lycée Autogéré de Paris frôle l'absurde.

Comme l'expliquent les mêmes chercheurs dans le même ouvrage, il découle de cette impossibilité d'anonymat tout à la fois une auto-censure (par exemple, lors d'une analyse de la chasse à courre, les auteurs expliquent que finalement ils n'ont retenu que l'aspect « passion du sport » au détriment des relations ultra-mondaines), et une relative difficulté à être scientifiques et indépendants « Notre réticence à poser des questions ayant directement trait aux fortunes économiques (...) est liée au fait que nos travaux ayant été commentés dans de nombreux journaux, nous avons souvent hésité à poser des questions susceptibles d'éveiller la méfiance de nos interlocuteurs. »^{vi} D'autant que, précisent-ils^{vii} « les moments d'angoisse incluent des conversations tendues et des menaces de procès ». Bien entendu, la difficulté à être anonyme influence la possibilité de retourner enquêter sur un terrain qui garderait un mauvais souvenir de conséquences négatives d'une première recherche.

Si pour nous, chercheurs sur des établissements alternatifs, l'enjeu n'est pas tant le procès que la survie d'établissements, le risque de les fragiliser, la problématique est similaire : comment être anonyme lorsque tout établissement peut se reconnaître, comment ne pas s'auto-censurer lorsque l'on risque de compromettre une étude ultérieure ou la survie d'un établissement déjà fragilisé par l'absence de visibilité sur ses subventions ?

Cette question de l'anonymat étant centrale, l'étude des établissements alternatifs peut être pensée, sur un plan méthodologique, tant pour le terrain que pour le positionnement selon la médiatisation de l'établissement.

Le risque de la médiatisation est en partie lié au fait que « chaque citoyen pratique une sociologie et une économie spontanées, certainement pas une chronodynamique quantique ou une biologie moléculaire spontanées »^{viii}

II- Des établissements alternatifs selon leur médiatisation

Trois cas se distinguent :

- les établissements, alternatifs dans leur fonctionnement, qui ne recherchent surtout pas de médiatisation (l'exemple le plus simple à donner étant le lycée municipal de la ville de Paris)
- Les établissements pour lesquels la médiatisation est quasi-constitutive de leur fonctionnement (le LAP pour les subventions, l'E2C pour lequel statutairement, des

évaluations publiques régulières doivent avoir lieu) mais qui saturent à force d'études et d'évaluation, ces établissements ne sont pas contre une étude les concernant mais n'en ont pas (ou plus) l'envie

- Des établissements qui ont besoin de la médiatisation mais qui, face à des difficultés temporelles ou récurrentes, cherchent à la contrôler
 - a. Des établissements qui ne recherchent pas la médiatisation, non identifiés par les chercheurs comme « alternatifs »

Deux établissements parmi ceux que j'ai enquêtés rentrent dans cette catégorie. Pour le second, je peux garantir un anonymat total... je le décrirai donc simplement et l'appellerai « Anémone » pour la présente communication. Pour le premier, la mairie de Paris n'a pas demandé l'anonymisation de ses établissements.

Les deux établissements ont en commun de ne pas dépendre de l'Education Nationale, d'être publics et de ne pas avoir de problèmes de financements. Ils sont également alternatifs dans leur organisation sans se réclamer d'une quelconque expérience, ce qui les rend « impensés » par les chercheurs... Leur succès les rend plutôt discrets et ils ne recherchent pas la médiatisation, pour autant ils sont intéressés par des études leur permettant d'être plus performants ou analysant leurs écueils.

La liste d'attente pour le collège, le lycée et les cours municipaux de la ville de Paris est particulièrement longue, aussi, malgré la qualité des cours et la facilité d'accès pour de jeunes adultes, la ville ne communique que très peu sur ce sujet (j'ai rencontré un postulant ayant attendu 11 ans avant d'être intégré au cours de photographie).

Anémone, lui est financé par la formation continue et propose des BTS divers mais uniquement en alternance. Il accueille des jeunes entre 16 et 25 ans, très majoritairement de classe populaire, souvent issus de l'immigration, une majorité des élèves interviewés n'ont pas eu leur baccalauréat mais ont effectué une terminale (souvent STT, parfois un bac pro). Les élèves sont rémunérés pour leur stage par les OPCA^{ix} des branches dans lesquelles ils étudient (ils gagnent en moyenne autour de 800€ par mois, somme avec laquelle nombre d'entre eux vivent en autonomie) et la formation est directement payée par l'OPCA à l'établissement. L'établissement jouit donc d'une grande indépendance tant dans l'organisation de ses cours (d'autant qu'il dépend de plusieurs OPCA) que dans sa communication. La quasi-impossibilité à reconnaître un tel établissement le rend facilement anonyme et simple à étudier.

- b. Des établissements pour qui la médiatisation est essentielle... Qui saturent après une surmédiatisation provoquée ?

Pour le LAP et l'E2C de Marseille, les situations se ressemblent : il s'agit d'établissements relativement anciens (le LAP a bientôt 30 ans et l'E2C de Marseille est la première des E2C et fêtera prochainement ses 10 ans), très installés, en tant qu'expérimentation réussie, dans le paysage scolaire et politique Français (l'E2C a fait suite aux accords de Lisbonne en 2002 et a été renforcée par les accords européens de 2005), le LAP a été monté en 1982 sous l'égide du ministre Savary. Les deux établissements ont une certaine habitude de la médiatisation : le LAP gère, à travers sa commission « relation extérieure » l'ensemble de ses (nombreux) contacts avec les médias nationaux et l'E2C de Marseille a fait l'objet de nombreux articles également.

Leur statut « d'expérience réussie » les conduit à faire réaliser régulièrement des évaluations (pour l'E2C, il s'agit d'une obligation statutaire).

Pour autant, ces deux établissements saturent notamment car ils ne trouvent plus d'intérêt à accueillir des chercheurs. Si j'ai bénéficié d'une « période creuse » pour l'E2C (une étudiante en master venait de soutenir son mémoire et c'est l'étudiant qui a tenté d'accéder au « terrain E2C » après moi qui s'en est vu refusé l'accès), je n'ai pas eu autant de chance au LAP où tout à la fois le contexte (j'ai commencé mon terrain peu avant ce qui est devenu « les émeutes de novembre 2005^x » qui ont été suivies par « le CPE^{xi} » et une mobilisation très forte de l'établissement en 2006), la saturation en demandes (ma demande a été traitée en ma présence lors d'une réunion mensuelle destinée à traiter ce type de requêtes, entre celle de M6 et celle de France3 sans que je ne sois capable de prouver l'intérêt pour l'établissement de me laisser procéder à mon étude) ont été des facteurs conduisant à une mise à l'écart.

- c. Des établissements qui sont dans une démarche réflexive, intéressés par une étude portant sur eux... mais craintifs

Les établissements alternatifs moins installés, ou créés par une équipe enseignante avec moins de soutiens politiques (ce qui est le cas du CLEPT de Grenoble ou de Jean Lurçat à Paris) sont nettement plus fragiles. Le CLEPT de Grenoble a appris, cette année, que son établissement de rattachement administratif (le lycée Mounier) fermerait en 2012, ce qui le précarise encore plus.

Pour ces établissements, souvent créés par des chercheurs, la recherche est une évidence mais la confier à d'autres l'est moins. Jean Lurçat était dirigé par G. Longhi, chercheur en sociologie de l'éducation et le CLEPT a une structure nommée « essaimage » chargé de faire de la veille scientifique. La Bouture, association accolée au CLEPT, a d'ailleurs publié un ouvrage passionnant sur le décrochage scolaire^{xii} et les fondateurs du CLEPT publient régulièrement des articles.

On retrouve là, d'ailleurs, un second problème mentionné par M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot^{xiii}, à savoir que les risques de l'autocensure sont liés d'une part au fait que la relation est récurrente mais aussi au fait que les enquêtés sont des lecteurs, et qu'ils s'expriment tellement bien qu'ils auto-analysent leur parole, frustrant ainsi le scientifique (qui a tendance à se faire le porte-parole des enquêtés malgré tout). Comme pour l'enquête sur le milieu grand bourgeois, « certains de nos enquêtés, sollicités pour participer à une émission de télévision ou de radio sur leur milieu social, ont refusé par crainte d'être caricaturés ou ridiculisés^{xiv} ». En l'occurrence, le CLEPT a refusé pendant plusieurs années que je réalise un terrain chez eux par peur d'être caricaturé (en particulier, au vu de mon sujet probablement mal présenté à l'époque, la peur de l'amalgame, fréquent dans les journaux, entre « décrocheurs » et « délinquants »).

Pour Jean Lurçat, le blocage a été plus insidieux puisque j'ai eu l'aval du directeur sans aucun souci, j'ai pu rencontrer des enseignants intéressants et qui semblaient intéressés par mes recherches mais je n'ai jamais pu rencontrer d'élèves, vraisemblablement parce qu'on se retrouve là confrontés aux difficultés souvent mentionnées en milieu très populaire : « toute interaction en particulier avec des inconnus et plus encore quand il s'agit de Français est vécue comme une « situation de quasi-procès » ou de « quasi examen », où il serait jugé, évalué, mesuré à une norme^{xv} et je n'ai pas su trouver « l'élève passerelle^{xvi} », ou le média de transition^{xvii}, celui qui aurait pu me permettre d'entrer en contact avec les élèves.

III- Quelques voies de solution

a. Le cas par cas

- i. Garantir l'anonymat quand cela est possible ou accepter une censure

« Après notre premier ouvrage, nous n'avons plus proposé l'anonymat, chaque interviewé ayant pu relire les passages le concernant, étant entendu qu'en cas de problème un pseudonyme leur serait attribué et que les paramètres permettant leur identification seraient passés sous silence ou modifiés. »^{xviii}

Quitte donc à modifier des caractéristiques secondaires ou à accepter une censure de l'établissement, c'est une première solution. Solution que j'ai mise en œuvre dans l'établissement Anémone et pour le CLEPT. Lorsque ces derniers ont lu mes premières communications sur le décrochage scolaire, ils sont été rassurés.

Comme le rappelle E. Yohana, l'observateur est aussi observé^{xix}, et il est essentiel d'en tenir compte. M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot conviennent qu'il est parfois utile de s'auto-censurer afin de pouvoir revenir sur un terrain^{xx}.

- ii. Etre (très) patient, faire jouer le réseau relationnel voire procéder à des entretiens informels ou à des recoupements

M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot rappellent que « la recommandation personnelle est une nécessité pour obtenir le principe de l'entretien »^{xxi}. Ils témoignent qu'une tentative de terrain sans recommandation n'avait permis aucun entretien en face à face malgré plus d'une vingtaine de tentatives.

Ainsi, demander à des enseignants des noms de personnes (ce que j'avais pu faire à l'E2C : j'avais eu le nom du directeur par le biais d'un chercheur que j'avais rencontré à une soutenance de thèse), procéder à des entretiens informels (je connaissais personnellement une élève et une enseignante du LAP) permet, à défaut d'un respect total du protocole d'enquête initial (qui prévoyait un suivi aléatoire d'élèves pendant 2 ans dans chaque établissement) d'avoir des éléments intéressants d'observation ou d'entretiens.

- iii. Travailler en équipe quand on arrive à saturation

Pour l'E2C, le « doctorant refusé » a eu l'idée de me contacter pour me faire savoir qu'il souhaitait faire un terrain ou, à défaut, bénéficier du mien. Nous avons convenu d'un rendez-vous, avons réalisé un questionnaire commun et avons passé ensemble une journée dans l'établissement où j'ai simplement dit qu'il m'accompagnait (ce qui n'a pas posé de problème, il s'agissait au moins de mon troisième passage dans ces lieux et le directeur n'avait plus besoin de m'accompagner). S'il n'a pas pu rencontrer le directeur, il n'a eu aucun problème à obtenir des entretiens avec des élèves et des encadrants.

L'expérience a été très enrichissante pour lui comme pour moi et lui a permis de contourner le « véto » qu'il avait eu. Pour l'établissement, le fait que je serve de « guide », que nous construisions un questionnaire ensemble, que je lui transfère les documents que j'avais pu recueillir, a également allégé la charge de travail que représente parfois un chercheur arrivant qu'il faut accueillir, à qui il faut faire visiter les lieux, etc.

Ainsi travailler en équipe, lorsque cela est possible est une solution. J'ai tenté de contacter la personne qui était doctorante au LAP suite à cette expérience positive mais il avait plus ou moins terminé son terrain et n'a pas souhaité ou n'a pas pu réaliser avec moi une telle transition : cette solution nécessite un minimum d'entre-aide entre chercheurs.

- b. Relativiser l'impossibilité de l'anonymat
 - i. Si tout se passait à l'étranger....

La transposition vers un pays étranger peut se penser de deux façons : soit en laissant entendre que l'établissement étudié peut être n'importe où dans le monde, soit en supposant que l'on s'adresse à des personnes totalement étrangères.

Les établissements « alternatifs dans leur fonctionnement » sont plus nombreux qu'on ne le pense et finalement, à part quelques exemples très ciblés, il peut être possible d'anonymiser des établissements, éventuellement en ne citant pas leur pays (comme on anonymise des institutions en ne citant pas leur région^{xxii}).

P Combessie a réalisé son premier ouvrage^{xxiii} sur quatre prisons dont il traite nommément, pour simplifier la communication avec un lectorat averti (ce qui évite donc de devoir préciser des événements connus de tous à l'époque ou qui permet facilement à des chercheurs d'approfondir un élément de contexte). Il en a, par suite, fait une communication dans le cadre d'un congrès international^{xxiv} pour lequel les noms n'avaient plus aucun intérêt. Il a dû, par contre, préciser les caractéristiques socio-économiques et socio-historiques de chaque établissement. Ce décalage pourrait être réalisé plus systématiquement par les chercheurs sur le domaine éducatif, garantissant l'anonymat des établissements (même si cela limite l'usage par d'autres chercheurs des résultats sur un terrain qu'ils ne reconnaîtraient pas)

- ii. Les instances dirigeantes ne sont pas à l'affût de tous les articles ou les papiers sur telles ou telles écoles

Si notre responsabilité doit être prise au sérieux, il faut aussi mesurer avec justesse notre influence : nos papiers de chercheurs sont rarement diffusés sur TF1 aux horaires de grande écoute. P Combessie mentionne^{xxv} ainsi le cas d'un fonctionnaire pénitentiaire gradé, anonyme mais relativement reconnaissable puisque la prison n'est pas anonyme, qui a avoué en entretien avoir torturé un prisonnier et ce fait a été diffusé dans l'ouvrage. Le susdit gradé a lu l'ouvrage et est resté en excellents termes avec le chercheur, il a d'ailleurs accepté de répondre à d'autres entretiens de doctorants travaillant sous la direction de P Combessie. D'après ce dernier, les personnels ont apprécié la rigueur scientifique du chercheur et ne se sont pas inquiétés outre mesure d'un ouvrage finalement à diffusion limitée. Ainsi, un chercheur qui publierait une communication expliquant pourquoi telle école dysfonctionne n'aurait pas nécessairement un impact démesuré sur l'école en question.

- IV- Le positionnement du chercheur doit-il s'éloigner ou se rapprocher de celui de l'évaluateur ? Pour qui travaille-t-on ?

F Weber le rappelle dans « le travail à côté »^{xxvi}, les résultats de l'enquête sont indissociables de l'analyse de son déroulement. Ne pas donner les noms oblige à un positionnement différent dès le départ de l'enquête, voire à l'anonymat relatif du sociologue. Par exemple, Erving Goffmann était officiellement assistant du directeur lors de son enquête pour Asile.

Comme l'explique J-C Combessie, dans « la méthode en sociologie »^{xxvii} « *Les informations recueillies peuvent-elles toutes être diffusées, publiées ? A propos de l'anonymat, il ne suffit pas (déontologie minimale) de dire que, s'il est demandé, il doit être assuré. (...), le sociologue peut avoir scrupule à faciliter l'identification des acteurs sociaux dans le compte-rendu de sa recherche : (...)*

Donner à lire aux mêmes acteurs sociaux (informateurs ou enquêtés) le compte-rendu de la recherche avant publication relève d'une déontologie et constitue en outre l'ultime règle de

méthode : ultime vérification de la fidélité des choses rapportées et occasion d'étudier les réactions à l'image objectivée de soi que propose le compte-rendu.

Mais cette règle s'inscrit dans une dynamique préalable de la recherche où il s'agit pour le sociologue de tenir ses informateurs informés de l'avancement de son travail : des nouvelles questions qu'il se pose, des représentations plus précises qu'il se fait des relations sociales, des enjeux, des stratégies... De cette mise en commun peuvent dépendre la précision, la pertinence, l'existence même d'informations complémentaires. Elle pose déjà la question de ce que le sociologue peut et doit communiquer aux uns de ce qu'il a appris des autres et sur les autres. Sont en cause le statut même du chercheur, celui de l'information donnée (confiée ?) et de la publicité qui peut en être faite.

C'est au cours (et au terme) de la recherche en interaction avec ses informateurs et autres « enquêtés », que le sociologue peut prendre la conscience la plus exacte des enjeux et des risques et, ainsi, poser et trancher au plus juste la question des garanties que la circulation, la diffusion et la présentation des informations leur assurent. »

Ainsi le chercheur doit différencier une écriture pour les établissements étudiés (comme il le ferait pour les étudiants), c'est-à-dire une communication avec une posture d'accompagnateur évaluatif^{xxviii} d'une écriture pour ses pairs (qui peuvent être étrangers et anonymes). En particulier, l'évaluateur, dans son positionnement, cherche à modifier les pratiques et doit créer les conditions d'une représentation commune de la part des acteurs, il doit dénoncer les abus, etc... Le chercheur lui doit mettre à jour des logiques d'acteur, et rendre compréhensible des phénomènes plus généraux. Si l'établissement instrumentalise les recherches, en cherchant à médiatiser les résultats, il risque d'en être victime mais pour autant comme le rappelle J-C Combessie^{xxix} « en tant que sociologue et agent extérieur, il [le chercheur] apparaît aussi comme une source possible d'informations ou un médiateur éventuel : plusieurs sociologues soulignent l'importance qu'a pu avoir tel service attendu et/ou rendu dans la dynamique des échanges, notamment d'informations » Ainsi, l'écriture peut ainsi être anonymisée dans le cadre d'une publication à destination des pairs tandis que l'établissement pourrait bénéficier de l'animation d'une réunion de réflexion autour des travaux de recherche.

Bibliographie

Combessie Jean-Claude [2007], *La méthode en sociologie*, Ed. la découverte, collection « repères », Paris

Combessie Philippe [2002], « Marking the Carceral Boundary: Penal Stigma in the long Shadow of the Prison », *Ethnography*, vol. 3, n°4, p. 535-555.

Mauger, Gérard [1991] « Enquêter en milieu populaire », *Genèse*, n°6

Pinçon Michel et Pinçon Charlot Monique [1991] « Pratiques d'enquêtes dans la grande bourgeoisie » *Genèse* n°3

Pinçon Michel et Pinçon Charlot Monique [2005] *Voyage en grande Bourgeoisie, journal d'enquête*, PUF, Paris,

Weber Florence [1989] *Le travail à côté, étude d'ethnographie ouvrière*, INRA-EHESS,

Yohana Emmanuelle [1995] « Relations d'enquête et positions sociales », *Genèse* n°31

www.afs-socio.fr Association Française de sociologie

www.sfe-asso.fr Société Française de l'Evaluation

ⁱ Collège Lycée Elitaire Pour Tous

ⁱⁱ Lycée Autogéré de Paris

ⁱⁱⁱ Fédération des Etablissements Scolaires Publics Innovants

^{iv} Association Française de Sociologie <http://www.afs-socio.fr/formCharte.html#3> au 30 décembre 2010

^v Michel Pinçon / Monique Pinçon-charlot *Voyage en grande Bourgeoisie, journal d'enquête*, PUF, Paris, 2005. p124. L'ouvrage sera par suite désigné par l'acronyme [PPC2005].

^{vi} PPC2005 p 152

^{vii} PPC2005 p 125

^{viii} PPC2005 p151

^{ix} Organisme Paritaire Collecteur Agréé

^x Cf par exemple Kokoreff Michel, Barron Pierre, Steinauer Odile, 2006, *Enquêtes sur les violences urbaines. Comprendre les émeutes de novembre 2005*, p. 73, CAS, doc n° 4, partie 2 pp 71-140.

^{xi} Collectif4bis, 2007, *Le CPE est mort... Pas la précarité ! Retour sur le printemps étudiant 2006* Paris Ed Syllepse.

^{xii} *Les lycéens décrocheurs, de l'impasse aux chemins de traverse*, 1998, la Bouture, Ed Chronique sociale sous la direction de MC Bloch et B Gerde

^{xiii} PPC2005 p122

^{xiv} PPC 2005 p 152

^{xv} Mauger, Gérard [1991] « Enquêter en milieu populaire », *Genèse*, n°6 p152

^{xvi} Voir par exemple Emmanuelle Yohana, relation d'enquête et position sociale, *Genèse* n°31

^{xvii} Benjamin Moignard utilise les tours de magie pour s'intégrer dans une école d'une favela brésilienne (cf *L'école et la rue, fabriques de délinquance* de Benjamin Moignard, puf, paris 2008)

^{xviii} PPC 2005 p124

^{xix} Yohana, Emmanuelle Ibid

^{xx} PPC 2005 en particulier p124 et 152

^{xxi} Pinçon Michel et Pinçon Charlot Monique [1991] « Pratiques d'enquêtes dans la grande bourgeoisie » *Genèse* n°3, p21

^{xxii} Voir par exemple Benjamin Moignard et la « cité des Bleuets » (Ibid) ou Emmanuelle Yohana (Ibid)

^{xxiii} Combessie Philippe, [1996] *Prison des villes, et des campagnes* Ed ouvrières

^{xxiv} Combessie Philippe [2002], « Marking the Carceral Boundary: Penal Stigma in the long Shadow of the Prison », *Ethnography*, vol. 3, n°4, p. 535-555.

^{xxv} Combessie Philippe, [1996] *Prison des villes, et des campagnes* Ed ouvrières

^{xxvi} Florence Weber « le travail à côté », étude d'ethnographie ouvrière, INRA-EHESS, 1989

^{xxvii} P22 *La méthode en sociologie*, Jean-Claude Combessie, ed la découverte, collection « repères », Paris 2007

^{xxviii} Voir par exemple la charte de la Société Française de l'Evaluation sur les méthodes et postures de l'évaluateur de politique publique

^{xxix} P17 *La méthode en sociologie*, Jean-Claude Combessie, ed la découverte, collection « repères », Paris 2007